

Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018**

Le 25 octobre de l'An Deux Mil Dix Huit, le Conseil municipal de DOUARNENEZ, convoqué le 19 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François CADIC, Maire.

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 29**


**M. CADIC - Mme PLENIER - M. LE FLOCH - Mme TILLIER - M. BALANNEC - M. POULMARC'H -  
Mme QUÉRÉ - M. CARADEC - M. ALIDOR - M. LE BRIS - Mme CARIOU - Mme LOUBOUTIN -  
M. PERROT - Mme DARCHEN - M. LIGAVANT - Mme GALL - Mme DILER - Mme LE BRUN -  
M. BRUSQ - M. MANSON - M. PHILIPPE - Mme PETITDEMANGE - M. RAPHALEN - M. BOEUF -  
Mme JADÉ - M. GRIVEAU - Mme PIERRET - M. TUPIN - Mme PENCALET**

**Nombre de conseillers représentés : 4**

**Mme LANNOU donne procuration à M. ALIDOR - M. PAUL donne procuration à M. LE FLOCH -  
M. SPIERS donne procuration à M. PERROT - M. ROBERT donne procuration à Mme PENCALET**

**Nombre de conseiller absent : 0**

**M. RAPHALEN, Conseiller municipal, a été élu secrétaire de séance.**



**N°18.10.10**

**Adhésion à la convention de participation « prévoyance »  
proposée par le Centre de gestion du Finistère**

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

En novembre 2012, le Conseil municipal a délibéré afin d'adhérer au contrat groupe proposé par le CDG29 afin de couvrir le risque prévoyance. La participation de la collectivité a été fixée à 8 € par mois et par agent.

Le contrat groupe du CDG auprès de Collecteam arrive à son terme au 31 décembre prochain.

En mai 2018, le Conseil municipal a donné mandat au CDG pour participer à une nouvelle procédure de mise en concurrence.

C'est SOFAXIS qui a été retenu par le CDG29 pour un nouveau contrat groupe d'une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'offre de base couvre l'incapacité temporaire et l'invalidité pour un taux de 1,64 %. Les agents peuvent choisir leur couverture avec des options permettant de couvrir le traitement indiciaire seul ou le traitement indiciaire et le régime indemnitaire

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 19 octobre 2018.

La Commission des Ressources Humaines a émis un avis favorable lors de sa séance du 19 octobre 2018.

Après avoir entendu le rapport de M. François Cadic, Maire,  
le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
sur proposition du Maire,

- DECIDE** d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci,
- AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- PRECISE** que les modalités de versement de la participation de la collectivité adoptées par délibération du 22 novembre 2012 demeurent inchangées et que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion du Finistère pour son caractère solidaire et responsable,
- PREND** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés  
(Pour : 26 – Abst. : 7)**

Délibéré à Douarnenez, les jour, mois et an susdits,  
Pour Extrait Conforme,

**François CADIC  
Maire**

